

*Nombre de membres :*  
*Afférents au Conseil Municipal : 15*  
*En Exercice : 14*  
*Qui ont pris part à la délibération : 13*  
*Date de la Convocation : 26/03/2024*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Huit Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

**Étaient Présents :** M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

**Étaient représentés :** Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT.

**Étaient excusés :** M. Didier JANSON.

**Secrétaire de Séance :** Mme Sylvie GAY.

### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

#### **Délibération 2024/24 : Attribution de subventions aux associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 en date du 12 avril 2000 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- INSCRIT au budget primitif 2024, les montants de subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

Association	Montant
Foyer des Jeunes	2 100 €
USCC – Club de foot	2 100 €
ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural	1 000 €
Les Amis de la Médiathèque	728 €
ACPA – Chenil de Castres	721 €
Foyer Rural	525 €
Association des Parents d'Elèves	375 €
Amicale des donateurs de sang	150 €
Tennis Club	140 €
Les Amis de Bajos	140 €
FNACA – Comité des Anciens Combattants du Haut-Lauragais	105 €
Génération Mouvement	105 €
Croix Rouge	100 €
<b>Total</b>	<b>8 289 €</b>

- **RAPPELLE** que l'attribution des subventions est conditionnée par le formulaire adéquat (CERFA 12156), accompagné d'un RIB ;
- **RAPPELLE** que les associations qui ont reçu une subvention doivent, avant le mois de juin de l'année suivante, faire parvenir à la mairie le compte-rendu financier de l'association, afin de vérifier l'usage fait de cette subvention.

Fait et délibéré en séance les        jour,        mois et an susdits.  
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "S. Gay", is written below the text identifying the Secretary of the meeting.